



COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON

LOIRE ATLANTIQUE

CAHIER DES CHARGES POUR

L'ORGANISATION DES TOURNOIS

JEUNES DANS LE DEPARTEMENT

Saison 2023-2024



**CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES TOURNOIS JEUNES DANS LE
DEPARTEMENT Saison 2023-2024**

Tables des matières

Article I.	CONDITIONS DE PARTICIPATION ...	3
Article II.	CATEGORIES D'AGE	3
Article III.	TENUE VESTIMENTAIRE	3
Article IV.	DIMENSION DU TERRAIN	3
Article V.	CATEGORIES et TERRAINS	4
Article VI.	LES TABLEAUX	4
Article VII.	DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI	4
Article VIII.	CALENDRIER	5
Article IX.	INVITATIONS	5
Article X.	GESTION DU TOURNOI	5
Article XI.	HORAIRES / ORGANISATION DE JOURNEES	6
Article XII.	FRAIS D'INSCRIPTION	6
Article XIII.	DUREE MOYENNE DE MATCH	6
Article XIV.	COACHING	6
Article XV.	VOLANTS	6
Article XVI.	JUGE-ARBITRE ET ARBITRAGE....	6
Article XVII.	REGLEMENT	6
Article XVIII.	REGLEMENT PARTICULIER	7
Article XIX.	RECOMPENSES	7
Article XX.	RESTAURATION	7
Article XXI.	FORFAITS	7
Article XXII.	TRANSMISSION DES RESULTATS	7
Annexe II.	REGLEMENT TYPE TDJ 2019-2020	8-9



Les autorisations de tournois jeunes organisés dans le département seront assujetties au respect de ce cahier des charges.

Article I. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les tournois jeunes organisés dans le département sont ouverts aux jeunes titulaires d'une licence Fédération Française de Badminton FFBaD "Compétition" pour la saison en cours. De plus, le joueur ne doit pas être sous le coup d'une suspension fédérale.

Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour à un tournoi organisé dans le département.

Le club organisateur se doit de le contrôler auprès des instances fédérales.

Article II. CATEGORIES D'AGE

- Cadets : Joueurs nés en 2008-2009
- Minimes : Joueurs nés en 2010-2011
- Benjamins : Joueurs nés en 2012-2013
- Poussins : Joueurs nés en 2014-2015
- Minibads : Joueurs nés en 2016 ou après

Les joueurs peuvent s'inscrire dans des catégories d'âge supérieures s'ils le désirent et avec validation de la commission jeunes.

Article III. TENUE VESTIMENTAIRE

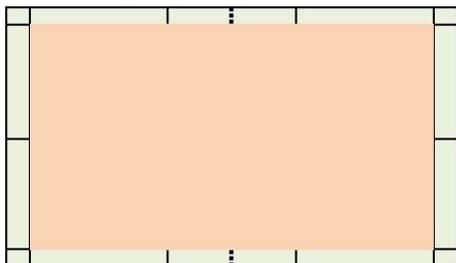
Tout joueur participant à une compétition doit porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et Ligue sont interdites.

Article IV. DIMENSION DU TERRAIN

Les tableaux des catégories poussins et MiniBad sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme suit. Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain.

L'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond.

Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal. Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.



Article V. CATEGORIES et TERRAINS

Choix des catégories d'âges :

Afin de distribuer la répartition des différentes catégories d'âge sur la saison, la commission jeunes proposera une sélection de catégories d'âge dans laquelle le club organisateur fera son choix.

De 4 à 6 terrains

Une catégorie par jour en simple OU 2 catégories par jour en double
Si ce sont les poussins qui jouent en simple, l'accord sera donné pour une catégorie de double

De 7 à 8 terrains

Une catégorie en simple + 1 catégorie en double par jour
Si ce sont les poussins qui jouent en simple, l'accord sera donné pour une autre catégorie de simple.

9 terrains ou plus

Deux catégories par jour en simple

Article VI. LES TABLEAUX

Pour chaque catégorie d'âge, les joueurs inscrits (ou les paires inscrites) seront séparés en autant de tableau de 8 que nécessaires en fonction du CPPH des inscrits à la date du tirage au sort. Dans la mesure du possible, les joueurs « Non-compétiteurs » seront tous placés dans les mêmes tableaux. Le premier et le dernier « Top » pourront être constitués avec plus de souplesse, entre 4 et 8 joueurs, en fonction du niveau et du nombre de joueurs. Ce choix se fera à l'initiative de l'organisateur, qui pourra s'il le souhaite, demander conseil au comité départemental.

- Pour les poussins, et à titre expérimental sur la saison sportive 2023-2024, les paires seront constituées au libre choix des joueurs dans un seul et même tableau. Ainsi une paire pourra être constituée de 2 garçons, de 2 filles, ou d'1 garçon avec 1 fille.
- Pour les poussins la compétition de double se déroulera en ronde suisse (3 tours maximum pour ne pas dépasser 8 match/jour).

Article VII. DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

La démarche de demande d'autorisation de tournoi se fera directement sur Poona, dans l'onglet « Demande d'autorisation ».

Cette démarche permettra d'obtenir l'accord du comité départemental puis le numéro d'autorisation de la compétition.

Le Juge-Arbitre de la compétition peut être licencié dans le club organisateur.
Un Juge-Arbitre ne peut pas officier seul sur un gymnase de plus de 7 terrains.
Dans le cas où le tournoi se déroule sur deux salles attenantes et communicantes, deux Juge-Arbitre sont nécessaire.



La demande d'autorisation doit mentionner :

- La date de la compétition,
- Le nom de compétition (PL44, puis le nom du tournoi et du club)
- les catégories souhaitées par le club,
- le(s) nom(s) du(des) Juge(s) Arbitre(s),
- le règlement et la plaquette de la compétition

Article VIII. CALENDRIER

Le calendrier des tournois jeunes est établi par la commission jeune suivant l'ordre d'arrivée des réservations de dates.

La commission jeune fixe des étapes de **TDJ simple et/ou double**, en fonction du calendrier fédéral et régional.

Les dates supplémentaires en dehors de celles prévues seront examinées par la commission jeunes avant validation.

Article IX. INVITATIONS

Le club organisateur doit envoyer des invitations comprenant :

- le nom du club organisateur,
- le nom de la compétition
- la date, le lieu, les horaires,
- les tableaux et les catégories d'âge concernées,
- le nom du ou des juges-arbitres,
- les coordonnées d'un responsable à contacter et plan d'accès aux salles (mail + téléphone).

Les invitations sont à envoyer à tous les clubs du département 4 semaines minimum avant la date de la compétition.

Il est possible d'inviter les clubs d'autres départements. **La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire Atlantique. Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés.**

Article X. GESTION DU TOURNOI

Pour la composition de poules il sera tenu compte du Classement Permanents Par Points (CPPH) indiqué dans le règlement (avant la date date du tirage au sort) afin d'avoir 2 têtes de série par tableaux de 8 joueurs.

Il est fortement conseillé de donner la priorité à des poules de 4.

Il est obligatoire de prévoir 2 sortants par poule. Une petite finale pourra être organisée pour les joueurs vaincus des 1/2 finales.

Pour les catégories Poussins et MiniBad, et dans la mesure du possible pour les autres catégories, une consolante pourra être proposée pour les joueurs finissant 3ème et 4ème de poule.

La compétition devra se faire avec le logiciel **badnet**.



Article XI. HORAIRES / ORGANISATION DE JOURNEES

Les matchs ne pourront pas débuter avant 9h00, et les premières convocations seront donc à 8h30 au plus tôt.

Exceptionnellement, seuls les cadets pourront débuter les matchs à 8h30 et être convoqués à 8h00.

Si deux catégories jouent le même jour, l'échéancier doit être construit de manière à réduire le temps de présence des joueurs (et des parents) dans le gymnase. Il ne faut donc pas mélanger les catégories dans un échéancier. Par exemple, la catégorie Benjamine devra être (presque) terminée avant de lancer la seconde catégorie de la journée.

Cela évite les temps d'attente trop long pour les joueurs. Bien sûr, lorsque les tableaux touchent à leurs fins, et que tous les terrains ne sont pas utilisés, il est alors possible de commencer les matchs de poule de la seconde catégorie.

Dans la mesure du possible, il faudra éviter de faire jouer dans la même poule deux joueurs du même club.

Article XII. FRAIS D'INSCRIPTION

Les droits d'engagements sont de 7 € maximums pour un tableau, (10 € pour deux tableaux). Les clubs restent libres de fixer des tarifs inférieurs afin de permettre un accès au plus grand nombre.

Article XIII. DUREE MOYENNE DE MATCH

Les durées moyennes des matches conseillées sont les suivants :

- MiniBad, Poussin, Benjamin : 25 minutes,
- Minime : 27 minutes,
- Cadet : 29 minutes.

Article XIV. COACHING

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les catégories MiniBad, Poussins et Benjamins. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) est autorisé.

Il est cependant toléré de la part des accompagnateurs de donner des consignes concernant les règles du jeu (comptage des points, côté de service, ...). Cette tolérance sera possible si les deux conseillers sont en accord et avec validation en amont du juge arbitre.

En catégorie Minimes, cadets et Juniors, la règle du RGC s'applique.

Article XV. VOLANTS

Les matches se disputent avec des volants homologués par la FFBaD.

Article XVI. JUGE-ARBITRE ET ARBITRAGE

Le JA est garant du respect des règlements et de tous les aspects du cahier des charges.

Il est conseillé de prévoir de faire scorer les matches des tableaux poussins et MiniBad.



Article XVII. REGLEMENT

Le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBA d s'applique pour tous les points non développés dans ce cahier des charges. Le juge-arbitre veille au bon déroulement du tournoi et au respect de ce cahier des charges, du fair-play, des tenues, des coachs et de l'éthique sportive.

Article XVIII. REGLEMENT PARTICULIER

Un règlement type est fourni en annexe de ce cahier des charges. Ce règlement doit obligatoirement être utilisé comme règlement particulier d'un TDJ.

Article XIX. RECOMPENSES

Le club organisateur se doit de récompenser au minimum les finalistes et le vainqueur de la petite finale. Les médailles ou les trophées sont à privilégier.

Article XX. RESTAURATION

Le club organisateur devra prévoir pour les joueurs, les accompagnateurs, et le public, une restauration suffisante dans chaque salle. Les recettes sont entièrement acquises au club organisateur.

Article XXI. FORFAITS

- Tout joueur forfait après le tirage au sort doit adresser un certificat médical ou un justificatif écrit à l'organisateur. Si un joueur n'a pas justifié son forfait avant la fin de la compétition, alors, il aura 5 jours pour le justifier à l'organisateur et à la Ligue de badminton des Pays de la Loire.
- Tout joueur forfait, sans justificatif, pourra être suspendu suivant la décision de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA)
- Tout forfait justifié jusqu'à la veille du tournoi sera remboursé..

Article XXII. TRANSMISSION DES RESULTATS

A l'issue de chaque tournoi, le club organisateur, à travers le GEO de la compétition, devra l'enregistrer dans les cinq jours sur le site Pona.

Le juge arbitre transmettra à la Ligue son rapport sous format informatique avec copie au CD44 sous le même délai et au club ayant réalisé le tournoi.

Fait à Nantes, 29 Septembre 2023

La commission jeunes du Comité Départemental de Loire-Atlantique

Le comité directeur du comité départemental de Loire-Atlantique <http://www.codep44-badminton.fr>



Annexe I. REGLEMENT TYPE TDJ 2023-2024

1. Le tournoi (**nom du tournoi**) est ouvert aux joueurs des Pays de La Loire et aux ligues limitrophes. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il respecte le Cahier des charges pour l'organisation des tournois jeunes dans le département (CD44). Il est autorisé sous le n° (**numéro d'autorisation délivré sur Poona**).
2. Le tournoi se déroule (**adresse**) dans le gymnase (**nom + nombre de terrain**)
3. Le Juge Arbitre du tournoi est (**Nom, Prénom**). Les décisions du Juge Arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Le responsable GEO sera (**nom, prénom et téléphone**)
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa licence 2023-2024 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Tous les jeunes présents dans le complexe sportif, seront sous l'autorité d'un ou des majeurs. Aucun jeune ne pourra être laissé seul (sous peine de sanction).
5. Un joueur sélectionné pour une compétition régionale, interrégionale ou nationale ne pourra pas participer le même jour au tournoi.
6. Le tournoi est ouvert aux catégories (**MiniBad/Poussins/Benjamins/Minimes/Cadets**). Les joueurs des catégories inférieures pourront également s'inscrire.
7. Les tableaux de (**simples/doubles/mixtes**) hommes/dames (**catégories**) se joueront le (**date**).
8. Les tableaux de (**simples/doubles/mixtes**) hommes/dames (**catégories**) se joueront le (**date**).
9. La date limite d'inscription est fixée au (**date limite d'inscription**). Les droits d'engagements sont de (**7 € maximums pour un tableau, (10 € pour deux tableaux)**)
Les inscriptions se font de préférence par badnet ou par courrier avec un chèque joint à l'ordre de (**ordre du chèque**). Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.
10. La priorité sera donnée aux joueurs de la Loire-Atlantique (suivant la date de réception). Toutefois, si des joueurs hors département permettent de compléter et/ou de faire jouer certains tableaux, ils pourront être acceptés. Le CCPH est à la date du (**date**) et le tirage au sort à la date (**date**).
11. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec 2 sortants. En fonction du nombre de joueurs inscrits, certains tableaux pourront présenter des poules de trois ou des poules uniques. Le premier et le dernier « TOP » pourront aller de 4 à 8 joueurs.
12. (**Si catégorie POUSSIN(E)S et/ou MiniBad**) : Les tableaux de la catégorie poussins/MiniBad sont disputés sur des terrains spécialement aménagés comme suit : Le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40 m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de doubles et à 1,374 m du sol au centre du terrain. L'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94 m. Sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond. Les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en doubles, comme sur un terrain normal. Ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.
13. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription ou badnet quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.



14. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
15. Les matches de poules et les phases éliminatoires seront en auto-arbitrage. Les finales seront en auto-arbitrage.
16. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.
17. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
18. Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
19. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.
20. Les volants sont à la charge des joueurs. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les **(référence du volant en plume)** pour les joueurs N, R et D, et les **(référence du volant en plastique)** pour les joueurs P ou NC.
21. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBaD : short ou jupe et tee-shirt. Les tenues des équipes des comités départementaux et des Liges sont interdites.
22. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
23. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort **(rappel de la date du tirage au sort)** devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton **3, Rue Pierre Lise 49000 Angers et ou secretariat@badminton-paysdelaloire.fr**. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
24. Le licencié qui reçoit un carton (noir ou rouge), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
25. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
26. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
27. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
28. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition, ainsi que l'échéancier, les tableaux et les règlements obligatoires. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

